

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 septembre 2008

COMPTE RENDU

L'an deux mil huit, le 15 septembre à 20H30, les membres du **Conseil Communautaire**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel Communautaire sous la Présidence de **Monsieur René LOGEREAU**.

Présents : Mmes LE COQ, RENAUT, MESNEL, PAQUIER, JEUSSET, Mrs LAIR, COSNUAU, DENIEL, LEGEAY, GEORGES, POTEL, MARTIN, BOUTTIER, LUBIAS, BOURNEUF, LOGEREAU, SOUALLE, PIOGER.

Absents excusés : Mme BONNARGENT (remplacée par Mme JEUSSET), Mme JAHAN (remplacée par Mr BOUTTIER), Mme MORGANT, Mr VAUCELLE.

Secrétaire : Mme RENAUT

- 1) **Présentation de l'Espace Rural Emploi Formation de l'Orée de Bercé Béloinois**
 - 2) **Rapports d'activité 2007**
 - a) **Communauté de communes**
 - b) **Collecte et traitement des Ordures Ménagères**
 - c) **Service public d'assainissement non collectif**
 - d) **Syndicat mixte pour le stationnement des gens du voyage**
 - 3) **SIG : avenant à la convention de numérisation des réseaux d'eau potable**
 - 4) **Voirie : réfection des ouvrages d'art**
 - 5) **Avenant n° 2 au contrat de valorisation des emballages ménagers**
 - 6) **Décisions modificatives**
 - a) **Budget général**
 - b) **Budget annexe : ZAC de la Chenardière 2^{ème} tranche**
 - c) **Budget annexe : ZAC de la Chenardière 1^{ère} tranche**
 - d) **Budget annexe : ZAC de la Boussardière**
 - 7) **Personnel**
 - a) **Suppression de poste**
 - b) **Remboursement de frais à la commune de Brette les Pins**
 - 8) **Informations**
-

1) Présentation de l'Espace Rural Emploi Formation de l'Orée de Bercé Béloinois

La représentation du Sud Est du Pays Manceau auprès de la Maison de l'Emploi du Mans ainsi que les difficultés rencontrées par une association d'aide aux

demandeurs d'emploi conduisent à s'interroger sur l'implication de la communauté de communes dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle.

Une commission travaillera prochainement sur les moyens de maintenir, voir développer des services de proximité présents sur le territoire.

En préambule, le bureau a souhaité que soit présentée l'expérience de la communauté de communes voisine de l'Orée de Bercé Bélois.

Il a pour cela fait appel à Monsieur ALAIN, Directeur de l'Espace Rural Emploi Formation basé à Ecommoy, que Monsieur LOGEREAU remercie de sa présence.

L'Espace Rural Emploi Formation de l'Orée de Bercé Bélois apporte une aide de proximité à la formation et à la recherche d'emploi aux 22 000 habitants des 9 communes du territoire.

Priorité affichée des élus locaux dès 1995, ce service communautaire a été créé en mutualisant les moyens déjà présents (notamment ceux de la mission locale de l'agglomération mancelle), afin d'apporter une véritable plus value (suivi individuel et conseils personnalisés) aux demandeurs d'emploi.

Se structurant progressivement au fur et à mesure du développement de ses actions, il mobilise aujourd'hui 5,1 équivalent temps plein.

536 personnes ont été accueillies en entretien l'an passé.

La communauté de communes consacre 110 000 € à ce service.

Des permanences ont été à l'origine organisées dans les différentes communes. Celles-ci ne sont désormais plus systématiques, du fait de leur efficacité très relative.

Il a en effet été constaté, qu'outre l'importance du temps passé sur les routes par les conseillers, l'impossibilité de disposer dans certains locaux de connexion internet désormais indispensable à la recherche d'informations, que les demandeurs étaient fréquemment reconvoqués pour des raisons pratiques, sur Ecommoy.

L'absence de mobilité qui pourrait justifier le déplacement des conseillers, se révèle être un véritable frein à l'emploi.

La recherche d'une solution pour le demandeur est alors une priorité dont les enjeux dépassent largement la seule problématique de l'accès au service et à l'information.

2) Rapports d'activité 2007

a) Communauté de communes

Monsieur Le Président présente à l'assemblée le rapport retraçant l'activité de la communauté de communes pour l'année 2007.

Celui-ci s'organise autour des 4 rubriques :

- Les évènements de l'année qui a vu :
 - Naître un accord sur le transfert de la compétence enfance-jeunesse,
 - Les premières entreprises s'installer sur les nouvelles zones d'activité économique,
 - La réorganisation du réseau de déchetteries communautaires suite à l'ouverture du dernier équipement réalisé à la Passardière,
 - La délégation du service public d'assainissement non collectif,
 - L'optimisation de la gestion du système d'informations géographiques par le Syndicat du Sud Est Manceau.

- Côté réalisations, l'élargissement de l'offre locative se concrétise en juin avec le début de la construction par Sarthe Habitat de 5 logements sur Parigné l'Evêque.

L'aire d'accueil des gens du voyage de Changé a été entièrement réhabilité par le syndicat de la région mancelle auquel la communauté de communes adhère.

Une refonte complète de la signalétique directionnelle et des travaux de voirie, permettent désormais une desserte plus claire et plus sûre des espaces d'activités de Changé.

- Sur le plan financier, la communauté de communes confirme sa bonne santé malgré des marges de manœuvre qui se resserrent et des effets d'une politique de développement économique qui se font attendre.
- Les services communautaires s'étoffent :

Le service environnement pour s'adapter aux modifications de fonctionnement du réseau des déchetteries et à l'augmentation des surfaces d'espaces verts, tandis que le service voirie dont la gestion quotidienne nécessite un chef d'équipe se structure progressivement.

Le document n'ayant pas fait l'objet de remarque, il sera transmis en l'état aux maires de chaque commune membre afin d'être présenté en réunion publique au conseil municipal, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

b) Service de collecte et de traitement des ordures ménagères

Monsieur COSNUAU, Vice-président délégué à l'environnement, présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets prévu par l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et décret du 11 mai 2000.

L'année 2007 a été marquée par :

- Une hausse des tonnages, tous types de déchets confondus, de 4.40%.
Les dépôts en déchetteries principalement de déchets verts et de bois, sont essentiellement à l'origine de cette augmentation.
Elle masque deux tendances positives :
 - Une stagnation des tonnages d'ordures ménagères
 - Une nouvelle progression (+ 2.95 %) de la collecte sélective
- La très faible augmentation des dépenses de fonctionnement du fait de la diminution des coûts de la collecte sélective lors de la renégociation du contrat en janvier.
- La forte diminution des soutiens à la valorisation des emballages ménagers recyclables (- 15 %) versés par ADELPHE, atténuée par

une nouvelle hausse des prix de reprise des matériaux en raison de l'intérêt que les industriels leur portent désormais.

La production des déchets pour un habitant du territoire communautaire se décompose selon le tableau ci-dessous, pour un coût moyen de 84.97 € par an.

Désignation	Kg / an / Habitant	€ / an / Habitant
Ordures ménagères incinérées	202,80	33,34
Emballages ménagers recyclables	98,26	28,95
Encombrants de toutes natures récupérés en déchetterie	386,28	20,11
Déchets ménagers spéciaux	1,87	1,93
Électroménager – déchets électroniques		0,64
TOTAL	689,21	84,97

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne un avis favorable et n'émet aucune remarque ni observation sur le rapport qui vient de lui être présenté. Celui-ci sera transmis aux maires des communes membres et mis à disposition du public accompagné de la présente.

Monsieur GEORGES, maire de Changé, saisi cette occasion pour remercier, au nom de son conseil municipal, les agents du service environnement de la qualité de leur travail en déchetterie.

Leur amabilité, leur serviabilité et leur disponibilité sont appréciées de la population.

Le conseil communautaire se joint à lui dans la formulation de ces remerciements.

c) Service public d'assainissement non collectif

Le service intercommunal créé en février 2006 a été, après étude, délégué à la SAUR pour 4 années à compter du 1^{er} juillet.

Avant cette date, il a continué à assurer en régie, grâce aux services de la ville de Changé mis à disposition, la vérification technique de la conception et de la bonne exécution des installations nouvelles.

En septembre, avant de démarrer le diagnostic de l'existant, près de 680 personnes ont été accueillies au cours de 5 réunions d'information destinées à

rappeler les obligations réglementaires en la matière, à expliquer le déroulement des contrôles et répondre aux questions.

Au cours de l'année, le service a assuré :

- 58 contrôles de conception,
- 13 contrôles de réalisation,
- 21 contrôles complets (conception et réalisation),

D'équipements neufs.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne un avis favorable et n'émet aucune remarque ni observation sur le rapport qui vient de lui être présenté. Celui-ci sera transmis aux maires des communes membres et mis à disposition du public accompagné de la présente.

d) Syndicat mixte pour le stationnement des gens du voyage

Le syndicat a mis en service au cours de l'année 2007 huit terrains d'accueil représentant 178 places de stationnement, soit 85 % des places prévues sur son périmètre d'intervention par le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage.

Le prépaiement des consommations d'eau et d'électricité limite considérablement les impayés. De même, le dépôt d'une caution et l'établissement d'un état des lieux responsabilisent les occupants sur le maintien en état de leur emplacement et de leur bloc sanitaire. Par contre, il s'avère difficile de gérer les extérieurs d'un grand nombre de terrains.

Pour 2008, les objectifs du syndicat sont :

- La mise en service des 4 derniers terrains et achever l'aménagement de l'aire de grands passages du Mans.
- La mise en œuvre de la procédure de lutte contre le stationnement anarchique.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

3) SIG : avenant à la convention de numérisation des réseaux d'eau potable

Une convention a été conclue avec le SIAEP de Brette les Pins/Saint Mars d'Outillé pour la numérisation des réseaux d'eau potable de ces deux communes.

Afin de bénéficier de ces données, le syndicat s'est engagé à cofinancer l'opération à part égale avec la communauté de communes, subventions déduites.

La convention a formalisée un engagement du syndicat pour un montant de 3 520 €.

Le linéaire de réseau ayant été sous estimé, le coût de l'opération va augmenter.

Il est en conséquence proposé au conseil de conclure un avenant à ladite convention afin d'augmenter à due proportion la participation du syndicat qui sera ainsi portée à 4 171.83 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte la proposition et habilite le Président à signer l'avenant correspondant.

4) Voirie : réfection des ouvrages d'art

Monsieur le Président rappelle que les ouvrages d'art situés dans l'emprise des voies gérées par la communauté de communes ont fait l'objet d'un inventaire et que certains nécessitent des travaux de réfection.

Une enveloppe de 50 000 € a été inscrite pour cela au budget primitif, et une mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet DEFI LOIR.

La réalisation de ces travaux nécessite l'autorisation des services de la DDAF en raison de leurs incidences sur les cours d'eau franchis, Monsieur le Président sollicite l'accord du conseil sur le dépôt de cette demande.

L'assemblée se déclare favorable à la proposition et habilite le Président à entreprendre toutes les procédures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette opération.

5) Avenant n° 2 au contrat de valorisation des emballages ménagers

En décembre 2006, la communauté de communes a renouvelé pour 6 ans avec la société Adelphe, un contrat de valorisation des déchets ménagers issus de la collecte sélective.

Dans ce cadre, cette société, agréée par les pouvoirs publics, s'est engagée à lui apporter des soutiens financiers destinés à alléger le surcoût qu'entraîne la mise en place ou le développement de la collecte sélective.

Ces nouvelles conditions étant cependant moins favorables que les précédentes, le contrat a prévu une compensation dégressive de la perte financière subie par la collectivité.

Adelphe propose d'y apporter les modifications suivantes :

- Exclure du calcul de la compensation, les soutiens aux études d'optimisation des collectes qui représentent des charges exceptionnelles, non récurrentes.
- Augmenter le délai de réalisation de certaines études subventionnées.
- Elargir (assouplissement) les conditions à remplir pour bénéficier du soutien à la valorisation des déchets sous forme de compost et de biogaz (méthanisation).
- Instaurer une procédure de « modification automatique » des dispositions contractuelles lorsque ces changements résultent soit de mesures réglementaires, soit d'une modification du cahier des charges d'agrément des pouvoirs publics
- Simplifier les échanges d'informations avec les usines d'incinération pour le calcul et l'obtention des aides.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte les modifications présentées et habilite le Président à signer l'avenant correspondant.

6) Décision modificative

a) N° 3 Budget Général

En raison de crédits non inscrits au budget général 2008, il est proposé de modifier certaines prévisions par des virements de crédits pour les opérations suivantes :

- Dépenses d'investissement – ouverture d'une nouvelle opération – n°32 – Locaux Techniques – pour les services environnement et voirie : études sur les besoins
- Dépenses d'investissement – Système d'Information Géographique – opération 19 : inscription de crédits supplémentaires suite avenants au marché pour l'intégration de données géographiques relatives aux réseaux d'eau potable de Brette les Pins et Saint-Mars-d'Outillé et d'assainissement de Changé
- Dépenses de Fonctionnement – chapitre 66 - charges financières : inscription de crédits pour le paiement des intérêts sur ligne de trésorerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de modifier le budget principal comme suit :

Virement de crédits

Libellés	Chapitre ou opération	Fonction/ Sous-fonction	Article	Baisse de crédits	Hausse de crédits
Section d'investissement					
Frais d'études	Op.32	0/20	2031		25 000 €
Frais d'études	Op.19	0/20	205		3 000 €
Dépenses imprévues	Chap.020	0/1	020	28 000 €	
TOTAL				28 000 €	28 000 €
Section de fonctionnement					
Charges d'intérêts	Chap.66	0/1	66111		4 500 €
Dépenses imprévues	Chap.022	0/1	022	4 500 €	
TOTAL				4 500 €	4 500 €

b) N°2 Budget annexe ZAC de la Chenardière 2

Il est proposé de modifier les prévisions budgétaires suivantes :

- Virement de crédits de 15 000 € du chapitre 011 (charges à caractère général) au chapitre 66 pour le paiement des intérêts d'emprunt
- Ouverture de crédits de 15 000 € pour le transfert des charges financières (intérêts) au chapitre 043 tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement (opérations d'ordre budgétaire)

Après cet exposé, le Conseil Communautaire décide de modifier le budget annexe ZAC de la Chenardière 2^{ème} tranche comme suit :

Virement de crédits

Libellés	Chapitre	Fonction/ Sous- fonction	Article	Baisse de crédits	Hausse de crédits
Section de fonctionnement					
Achats de matériel, équipements et travaux	Chap.011	9/0	605	15 000 €	
Frais financiers	Chap.66	0/1	66111		15 000 €
TOTAL				15 000 €	15 000 €

Ouverture de crédits

Libellés	Chapitre	Fonction/ Sous- fonction	Article	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement					
Transfert de charges financières	Chap.043	0/1	796		15 000 €
Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	Chap.043	0/1	608	15 000 €	
TOTAL des crédits supplémentaires				15 000 €	15 000 €

c) N°1 Budget annexe ZAC de la Chenardière 1

Il est proposé de modifier les prévisions budgétaires suivantes :

- Ouverture de crédits de 12 000 € pour le paiement des intérêts d'emprunt au chapitre 66
- Ouverture de crédits d'autant au chapitre 75 en recettes et correspondant au remboursement à échéance annuelle à la Communauté de Communes par l'organisme bancaire de frais financiers provisionnels et provisoires non dus mais payés à chaque échéance trimestrielle

- Ouverture de 12 000 € de crédits pour les opérations d'ordre concernant les stocks, au chapitre 042 en dépenses et en recettes de fonctionnement et au chapitre 040 en dépenses et en recettes d'investissement
- Ouverture de crédits de 12 000 € pour le transfert des charges financières (intérêts) au chapitre 043 tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement (opérations d'ordre budgétaire)

Après cet exposé, et en avoir délibéré le conseil communautaire décide des modifications suivantes :

Ouverture de crédits

Libellés	Chapitre	Fonction/ Sous- fonction	Article	Dépenses	Recettes
Section d'investissement					
Stocks – terrains aménagés	Chap.040	0/1	3555	12 000 €	
Stocks – terrains aménagés	Chap.040	0/1	3555		12 000 €
TOTAL des crédits supplémentaires				12 000 €	12 000 €
Section de fonctionnement					
Frais financiers	Chap.66	0/1	66111	12 000 €	
Produits divers de gestion courante	Chap.75	0/1	758		12 000 €
Variation des stocks de terrains aménagés	Chap.042	0/1	71355		12 000 €
Variation des stocks de terrains aménagés	Chap.042	0/1	71355	12 000 €	
Transfert de charges financières	Chap.043	0/1	796		12 000 €
Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	Chap.043	0/1	608	12 000 €	
TOTAL des crédits supplémentaires				36 000 €	36 000 €

d) N° 1 Budget annexe ZAC de la Boussardière

Il est proposé de modifier les prévisions budgétaires suivantes :

- Ouverture de crédits de 83 200 € pour porter le montant de l'emprunt de 616 800 € prévu au budget à 700 000 € au chapitre 16
- Ouverture de crédits au chapitre 66 de 58 200 € au chapitre 011 – article 6015 – terrains à aménager et de 25 000 € pour le paiement des intérêts d'emprunt
- Ouverture de 83 200 € de crédits pour les opérations d'ordre concernant les stocks, au chapitre 042 en recettes de fonctionnement et au chapitre 040 en dépenses d'investissement
- Ouverture de crédits de 25 000 € pour le transfert des charges financières (intérêts) au chapitre 043 tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement (opérations d'ordre budgétaire)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide des modifications suivantes :

Ouverture de crédits

Libellés	Chapitre	Fonction/ Sous- fonction	Article	Dépenses	Recettes
Section d'investissement					
Emprunt	Chap.16	0/1	1641		83 200 €
Stocks - en cours de production – terrains	Chap.040	0/1	3351	58 200 €	
Stocks - en cours de production – frais financiers	Chap.040	0/1	33586	25 000 €	
TOTAL des crédits supplémentaires				83 200 €	83 200 €
Section de fonctionnement					
Terrains à aménager	Chap.011	9/0	6015	58 200 €	
Frais financiers	Chap.66	0/1	66111	25 000 €	
Variation des stocks – en cours de production	Chap.042	0/1	7133		83 200 €
Transfert de charges financières	Chap.043	0/1	796		25 000 €
Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	Chap.043	0/1	608	25 000 €	
TOTAL des crédits supplémentaires				108 200€	108 200€

7) Personnel

a) Suppression de poste

Monsieur le Président rappelle qu'afin de faire face à l'augmentation de la charge administrative de travail, le conseil communautaire avait décidé de renforcer l'accueil et le secrétariat à raison d'un mi-temps par semaine.

Pour cela, deux postes ont été ouverts aux grades d'adjoint administratif de seconde classe pour le premier et de première classe pour le second.

Le poste ayant été pourvu par un adjoint administratif de 2^{ème} classe, Monsieur LOGEREAU propose de supprimer le second, vacant et sans objet.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire

- Vu la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération du 7 juillet 2008 portant création de poste,
- Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau,

Décide de supprimer du tableau des effectifs le poste A072008 Adjoint administratif de 1^{ère} classe 17,5/35è.

b) Remboursement de frais à la commune de Brette les Pins

La communauté de communes et la commune de Brette les Pins ont recruté sur liste d'aptitude un adjoint administratif reçu au concours organisé par le centre de gestion de la petite couronne (Ile de France).

N'étant pas affiliée au centre de gestion qui a organisé le concours, celui-ci demande, conformément à la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le remboursement des frais d'organisation à la commune de Brette les Pins, principal employeur.

Ceux-ci s'élèvent à 1 112 €.

L'agent travaillant à mi-temps pour la communauté de communes, il est proposé à l'assemblée de rembourser la commune de la moitié de cette somme.

Le conseil communautaire se déclare favorable à la proposition. La dépense correspondante sera imputée à l'article 62878 du budget général.

8) Informations

Monsieur LOGEREAU informe l'assemblée qu'en vertu de la délégation d'attributions qui lui a été consentie :

- Il a conclu à la suite d'un appel d'offres ouvert, les marchés de prestations suivants, nécessaires à la collecte et au traitement des déchets.
 - Lot n° 1 – collecte en porte à porte des ordures ménagères et assimilées (y compris transport vers le site de traitement) : SOCCOIM SAS (groupe VEOLIA) pour un montant estimé de 240 152 € HT par an.
 - Lot n° 2 – traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilées : ISS ENVIRONNEMENT pour un montant estimé de 186 000 € HT par an.
 - Lot n° 3 – enlèvement, transport et élimination des déchets encombrants : SAS PASSENAUD RECYCLAGE pour un montant estimé de 150 100 € HT par an.
 - Lot n° 4 – enlèvement, transport et élimination des gravats et déchets inertes : ISS ENVIRONNEMENT pour un montant estimé de 14 017.48 € par an.
 - Lot n° 5 – collecte, traitement et élimination des déchets verts : SOCCOIM SAS (groupe Véolia) pour un montant estimé de 67 985.80 € HT.

- Lot n° 7 – enlèvement, transport et élimination du bois : SAS PASSENAUD RECYCLAGE pour un montant estimé de 9 200 € HT par an.
- Lot n° 8 - enlèvement, transport et élimination des déchets métalliques ferreux et non ferreux : GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT. La valorisation des matériaux rapportera à la communauté de communes une recette estimée de 21 000 € par an.
- Lot n° 9 – enlèvement, transport et élimination des cartons : GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT pour un montant estimé de 10 198 € HT par an.
- Lot n° 10 – enlèvement, transport et élimination des déchets ménagers spéciaux : SAS CHIMIREC pour un montant estimé de 26 290 € HT par an.

Les lots initialement numérotés 5 et 6 concernant les déchets verts ont été fusionnés en un lot unique après une première consultation déclarée sans suite par la commission d'appel d'offres.

La TVA applicable à ce secteur d'activité est de 5,5 %.

Les marchés ont été conclus pour une période de 36 mois éventuellement reconductible deux fois pour une période d'un an conformément à la délibération du 17 décembre 2007.

- Il a conclu avec la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire une convention de ligne de trésorerie interactive d'une durée d'un an, permettant de disposer de 300 000 € maximum.
Les fonds sont mis à disposition sous 24 heures moyennant une rémunération basée, selon le choix de l'emprunteur, soit sur l'indice T4M, soit sur l'EONIA, augmenté d'une marge de 0.80 %.
- Il a créé pour les deux semaines précédant le placement d'un agent en congé maternité, un poste d'animateur territorial à temps complet, afin de permettre l'échange d'informations avec le titulaire du poste et faciliter la prise de fonction de la personne assurant le remplacement.

Levée de séance à 21h15